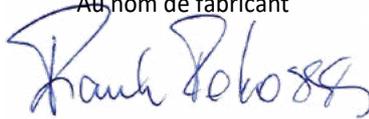


DÉCLARATION DE PERFORMANCE

Nr. FRAM 3/68/28/2022

1. Code d'identification unique du type de produit : FRAM 3/68/28	
2. Utilisation : „Chauffage des locaux possible dans les bâtiments sans chauffage ni production d'eau chaude“	
3. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V : système 3	
4. Norme harmonisée: EN13229:2001 + EN13229:2001/A1:2003 + EN13229:2001/A2:2004 + EN13229:2001/AC:2006 + EN13229:2001/A2:2004/AC2007 Nom et numéro d'identification de l'organisme notifié: INSTYTUT ENERGETYKI (NB 1452), 01-330 WARSZAWA, ul. Mory 8, Poland a mené une première enquête de type dans le système 3	
5. Les propriétés d'usage déclarées selon la norme harmonisée: EN13229:2001 + EN13229:2001/A1:2003 + EN13229:2001/A2:2004 + EN13229:2001/AC:2006 + EN13229:2001/A2:2004/AC2007	
La sécurité incendie	satisfait
Puissance nominale	7 kW
Gamme de puissance	4,9 - 9,0 kW
Puissance calorifique de la pièce	7 kW
Production de chaleur de l'eau	non applicable
Efficacité	83 %
Comportement au feu	A1
Distance aux matériaux inflammables	distance minimale : arrière 7 cm
Distance à la vitre du foyer	avant de : 100 cm, latéralement : 100 cm
Émission des produits de combustion (13% O ₂)	CO 0,10 %, 1157 mg/m ³
Émission de poussière (13% O ₂)	29 mg/m ³
Débit massique des gaz d'échappement	7,9 g/s
Température des fumées	199 °C
Diamètre du conduit de fumée	200 mm
Type de construction 1	oui
Température superficielle	satisfait
Sécurité électrique	non applicable
Libération de substances dangereuses	npd
Pression de fonctionnement max.	non applicable
Résistance mécanique (installer un conduit d'évacuation)	npd
Les performances du produit ci-dessus correspondent aux performances déclarées. Le fabricant nommé ci-dessus est seul responsable de la préparation de la déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011. Cet in sert de cheminée répond aux valeurs limites d'émission de Bundes-Immissionsschutz-Verordnung (BImSchV) niveau 2 pour les petits systèmes de combustion ainsi qu'aux exigences de l'article autrichien 15a B-VG.	

Melle, 01.08.2022
 (Lieu et jour)

Au nom de fabricant

 (Signature)